

Jours et horaires des réunions : vendredi 20h00 - dimanche 10h00



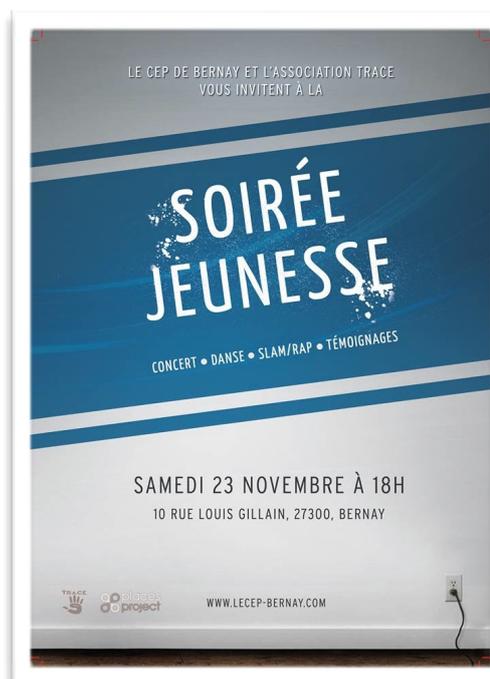
Du 28 octobre au 3 novembre :
jeûne et prière avec Victor Guterez

Dimanche 10 novembre :
présentation de Colline, suivie d'un apéritif

Mercredi 20 novembre à 19h30 :
concert de Stéphane Quéry

Samedis 26 octobre, 16 novembre,
7 et 14 décembre :
répétitions du spectacle de Noël pour les jeunes

Samedi 23 novembre :
Réunion spéciale jeunes avec Cyrille



Stéphane QUÉRY



Originaire du Québec, il a été tout d'abord professeur de sport dans une école chrétienne, puis, il a été pasteur de la jeunesse pendant sept ans. Il est actuellement pasteur d'une église depuis une quinzaine d'années.

Il sert également le Seigneur en sillonnant les routes pour donner des concerts tournés vers la louange et l'adoration.

Et c'est quelque chose que le Seigneur m'a montré, car il y a tellement de bien dans ces moments à prendre le temps dans la louange et l'adoration, car on est dans un société « micro ondes » on veut recevoir de suite quelque chose et ne pas prendre le temps de rester là devant Dieu, juste pour le louer, juste pour l'adorer, on lui présente notre adoration, on laisse couler les choses, on s'abandonne dans sa présence.

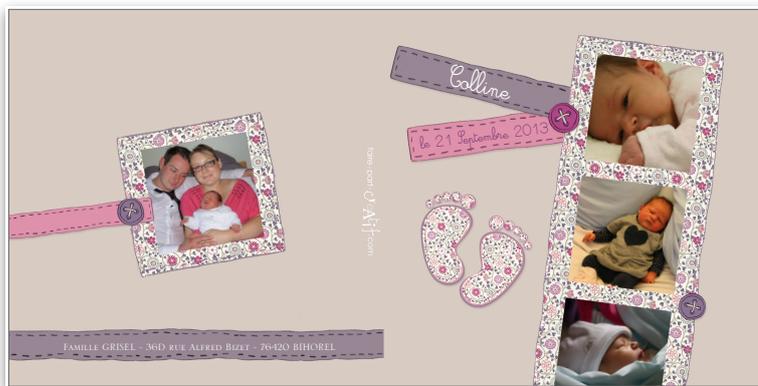
Extrait d'une Interview de Stéphane Quéry

Pourquoi présenter un enfant à l'Eternel ?

Dans la loi de Moïse, il était écrit que tout enfant premier-né de sexe masculin devait être présenté au Seigneur au Temple 40 jours après sa naissance, et que la mère devait se purifier en même temps. Les parents venaient au Temple offrir un sacrifice, un agneau ou pour les plus pauvres un couple de tourterelles. Joseph et Marie sont donc montés au temple de Jérusalem pour aller présenter Jésus au Seigneur.



« Joseph et Marie l'amènèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur ». Luc 2 : 22



Aujourd'hui, même si nous ne suivons pas la loi de Moïse, la présentation d'un enfant est encore un acte important dans le cœur des chrétiens. Elle est une démarche familiale vécue au sein de l'Église.

La présentation d'un enfant ne saurait être assimilée à la circoncision ou au baptême. Cette cérémonie ne fait pas non plus de l'enfant un(e) chrétien(ne). Elle est accomplie dans l'esprit de Marc 10 : 16.

« Puis Il (Jésus) les prit dans ses bras et les (enfants) bénit en posant les mains sur eux ».

Présenter un enfant au Seigneur, c'est :

demander à Dieu de manifester son amour et de le bénir.

prier pour les parents afin qu'ils soient secourus pour l'éducation spirituelle de l'enfant et pour leur rôle de formateur et non de propriétaire afin d'éviter une relation fusionnelle avec l'enfant, source de confusion plus tard.

demander à l'Église de s'engager aux côtés des parents dans l'accompagnement spirituel de l'enfant. L'Église se joint à la prière d'intercession en faveur de l'enfant et de ses parents.





Vous serez peut être amenés à voir parfois un véhicule de vente à emporter stationné sur le parking de l'église pendant la pose méridienne.

En effet, les membres du bureau ont accepté de mettre à disposition une partie du parking de l'église (4 m), à titre gracieux, à M. Begue, Commerçant non sédentaire en restauration rapide.

La vente de frites, de produits exotiques et de boissons est destinée plutôt aux lycéens. Ainsi la mise à disposition du parking est effective les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 14h00.

En contre partie M. Begue s'engage, d'une part, à participer à la promotion des animations de l'association le CEP par la distribution de flyers ou par l'apposition d'affiches sur son stand, et d'autre part à verser un don à l'association du CEP de Bernay.

Une convention d'occupation des lieux a été rédigée entre les deux parties.

